



Maître d'oeuvre demandé par syndic.

Par **Deveyne**, le **10/08/2022** à **15:54**

Bonjour,

Notre copropriété envisage de changer sa chaudière au fioul pour la remplacer par une chaudière à granulés de bois avec sa réserve à l'extérieur (construction d'un abri).

Le syndic de copropriété ne s'estime pas qualifié pour suivre ce chantier, il a décidé de faire intervenir un maître d'oeuvre.

Le syndic est-il dans son droit ?

Merci par avance de vos réponses :-)

Par **yapasdequoi**, le **10/08/2022** à **17:06**

Bonjour,

Oui le syndic a le droit de ne pas être compétent dans tous les domaines techniques.

Dans ce cas il propose à l'AG un maître d'oeuvre pour suivre le chantier et ses honoraires sont réduits au suivi administratif.

Le conseil syndical devrait participer à la préparation de cette décision importante.

N'oubliez pas aussi de solliciter les potentielles aides de l'Etat.

Par **Deveyne**, le **10/08/2022** à **18:14**

Merci, Supprimé, pour votre réponse. 😊